

**LETTRE D'INFORMATION
SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Edition 3 – décembre 2009
Disponible sur <http://www.imolin.org>

CALENDRIER

1. Séminaire de sensibilisation AB/FT à l'attention des parlementaires	2. Formation spécialisée au profit de la CENTIF de Sierra Leone
Date: 30 septembre 2009	Date: 1 ^{er} octobre 2009
Lieu: Freetown, Sierra Leone	Lieu: Freetown, Sierra Leone
Organisateur: UNODC-Banque Mondiale	Organisateur: UNODC
3. Lancement des activités de la CENTIF du Burkina	4. Atelier de Formation sur les logiciels PDVF au profit des CENTIFS
Date: 1 ^{er} octobre 2009	Date: 8-9 décembre 2009
Lieu: Ouagadougou, Burkina Faso	Lieu: Paris, France
Organisateur: CENTIF Burkina Faso-Ministère des Finances	Organisateur: Ministère de l'Economie et des Finances Français
5. Plénière du GAFI	6. Séminaire de formation sur l'Analyse Financière au profit des CENTIFS d'Afrique de l'Ouest
Date: 12-16 October 2009	Date: 19-23 octobre 2009
Place: Paris, France	Lieu: Ouagadougou, Burkina Faso
Organisateur: Secrétariat du GAFI	Organisateur: UNODC-Canada
7. Réunion du Groupe de Travail du Groupe Egmont	8. Réunion inaugurale du comité interministériel AB/FT du Burkina Faso
Date: 19-22 octobre 2009	Date: 22 octobre 2009
Lieu: Kuala Lumpur, Malaisie	Lieu: Ouagadougou, Burkina Faso
Organisateur: Groupe Egmont	Organisateur: Correspondant National du GIABA au Burkina Faso
9. 12ème Commission Technique du GIABA/Réunion Plénière	10. Réunion des mentors du Programme Mondiale contre le blanchiment d'argent
Date: 1-5 novembre 2009	Date: 16-18 novembre 2009
Lieu: Freetown, Sierra Leone	Lieu: Vienne, Autriche
Organisateur: Secrétariat du GIABA	Organisateur: UNODC/GPML
11. Conférence sur le rôle des assureurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	12. Atelier de formation pour enquêteurs sur la détection et l'investigation du blanchiment de capitaux et d'autres infractions financières
Date: 123-24 novembre 2009	Date: 1-5 décembre 2009
Lieu: Banjul, Gambie	Lieu: Banjul, Gambie
Organisateur: Secrétariat du GIABA	Organisateur: Secrétariat du GIABA

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour ¹ améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

13. Table ronde des donateurs pour soutenir le Plan d'Action Régional de la CEDEAO sur le trafic illicite de stupéfiants et le crime organisé	14. Atelier du Groupe de travail du GIABA sur les typologies
Date: 3 décembre 2009	Date: 27-28 janvier 2010
Lieu: Vienne, Autriche	Lieu: Bissau, Guinée-Bissau
Organisateur: CEDEAO	Organisateur: secrétariat du GIABA

DEVELOPPEMENTS LAB/CFT EN AFRIQUE DE L'OUEST

WEST AFRICA



Map No 6242 UNITED NATIONS February 2006

Department of Planning, Statistics and Geography, Sudan



Benin

Le Bénin a adopté sa législation anti-blanchiment en octobre 2006, transposant ainsi la Loi Uniforme de l'UEMOA¹. Cependant, le pays n'a pas encore intégré dans son arsenal juridique la Loi Uniforme en matière de lutte contre le financement du terrorisme, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en mars 2008. La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) est opérationnelle. Elle dispose de locaux indépendants entièrement rénovés. Le Bénin a fait l'objet d'une visite d'évaluation mutuelle en juin 2009 et le Rapport d'évaluation mutuelle devrait être discuté et adopté lors de la plénière du GIABA en mai 2010.

¹ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine comprend les Etats membres suivants: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Développements récents: la CENTIF a organisé des séminaires de sensibilisation au profit du secteur financier et des Entreprises et Professions Non financières Désignées.



Burkina Faso

Le Burkina Faso a transposé la Loi Uniforme LAB en 2006 et mis sur pied une Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) par décret daté du 20 Juin 2007. La CENTIF est opérationnelle. Cependant, ses compétences ne couvrent pas encore le financement du terrorisme, en attendant la transposition de la Loi Uniforme CFT. En mai 2009, le Gouvernement du Burkina a adopté un projet de loi en ce sens. En février 2009, le système LAB/CFT du Burkina a fait l'objet d'une d'évaluation mutuelle, conduite par la Banque Mondiale.

Développements récents: Le comité interministériel LAB/CFT du Burkina Faso s'est réuni pour la toute première fois le 22 octobre 2009.

Le Rapport d'Evaluation Mutuelle du Burkina Faso a été discuté et adopté lors de la Plénière du GIABA en novembre 2009.



Cap Vert

Le Cap Vert a adopté sa première législation contre le blanchiment d'argent le 31 octobre 2002. Ce texte a été remplacé par la loi N°38/VII/2009 du 20 avril 2009. Cette loi vise à prévenir et réprimer le blanchiment d'argent, mais n'incrimine pas encore le financement du terrorisme. La cellule de renseignements financiers du Cap Vert (Unidade de Informaçoes Financeiras – UIF) a été créée par le décret-loi n°1/2008 du 14 janvier 2008. L'UIF est une unité autonome. Sa compétence s'étend tant au blanchiment d'argent qu'au financement du terrorisme. La UIF dispose de locaux au sein de la Banque Centrale. Un comité interministériel LAB/CFT a été établi avec la participation de représentants

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

des Ministères des Finances et de l'Intérieur, ainsi que de la Banque Centrale. Un Plan d'action national anti-blanchiment 2008-2010 a été élaboré. Le Coordonnateur du Comité national anti-drogue en assure la coordination.

Développements récents : Une loi incriminant le financement du terrorisme est en discussion au parlement.



Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a adopté une loi contre le blanchiment d'argent le 02 décembre 2005, en transposant la loi Uniforme de l'UEMOA. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) a été mise en place et est opérationnelle depuis mars 2008. La Côte d'Ivoire dispose également d'un Comité national de suivi des activités du GIABA (CNSA-GIABA), chargé notamment de développer la stratégie LAB/CFT. A cet égard, le Comité a développé un important plan d'action. La transposition de la Loi Uniforme CFT figure parmi les priorités

Développements récents : la mission d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire, prévue initialement du 30 novembre au 15 décembre 2009, a été reportée. De nouvelles dates devraient être annoncées prochainement.



Gambie

La Gambie envisage d'importantes modifications à la loi anti-blanchiment adoptée en 2003. Le cadre légal actuel, qui ne vise pas encore le financement du terrorisme, prévoit la mise en place d'une Autorité de Supervision, en charge d'effectuer la supervision, mais également de collecter les déclarations d'opérations suspectes (DOS). Bien que cet organe doit être rendu pleinement opérationnel, des assujettis ont déjà transmis des DOS à une unité de la Banque Centrale de Gambie, désignée à cette fin.

Développements récents : en septembre 2009, la Banque Centrale de Gambie a édicté des lignes directrices relatives aux mesures de vigilance vis-à-vis de la clientèle à l'intention des institutions financières. Ces règles introduisent entre autres l'obligation de signaler les transactions en espèces au-delà d'un certain seuil.

Lors de la réunion plénière du GIABA de novembre 2009, la Gambie a mentionné que 2 DOS avaient conduit à des condamnations.



Ghana

Le Ghana a formellement adopté une législation contre le blanchiment d'argent en janvier 2008. Même si cette loi fournit

un cadre pour la mise en place d'une cellule de renseignements financiers (CRF), cette structure n'a pas encore été créée. Les autorités du Ghana ont indiqué leur intention de créer la future CRF comme une unité indépendante au sein de la Banque centrale. Le Ghana n'a pas encore établi de Comité interministériel LBA/CFT, ni élaboré de stratégie en la matière.

Derniers développements : Le rapport d'évaluation mutuelle du Ghana a fait l'objet de discussion et d'adoption lors de la plénière du GIABA de novembre 2009.



Guinée (Conakry)

La Guinée a promulgué une loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le 24 octobre 2007. Ce texte ne vise pas le financement du terrorisme. Une Commission technique nationale est en charge de traiter des questions liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les activités LBA/CFT sont actuellement coordonnées par la Police économique. La CENTIF n'est pas formellement créée.

Développements récents : Les chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO ont décidé de suspendre la Guinée de ses instances.



Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau a transposé la Loi Uniforme anti-blanchiment de l'UEMOA en 2006. La Loi Uniforme sur le financement du terrorisme n'a pas encore été transposée. La Guinée-Bissau a également établi une Cellule de renseignements financiers (CENTIF) dont les membres ont été nommés. Les activités de la cellule ont été suspendues en attendant l'identification de nouveaux locaux. La Guinée-Bissau a formellement mis sur pied un comité interministériel.



Libéria

Le Libéria s'est doté d'un cadre législatif anti-blanchiment en 2002. Même si cette loi ne prévoit pas clairement la création d'une Cellule de renseignements financiers (CRF) les autorités libériennes ont indiqué leur intention de constituer cette entité au sein de la Banque Centrale, à l'instar du système existant dans la plupart des autres pays anglophones de la région. Le Libéria ne s'est pas encore dotée d'une législation contre le financement du terrorisme. En outre, il n'existe pas encore de comité interministériel LAB/CFT.

Développements récents : Le Libéria a entamé la révision de sa législation contre le blanchiment de capitaux afin de la

rendre conforme aux standards internationaux.



Mali

Le Mali s'est doté d'une législation contre le blanchiment d'argent, le 29 décembre 2006, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA. Le Mali dispose d'une loi contre le terrorisme, mais la législation spécifique sur le financement du terrorisme attend toujours d'être transposée. La CENTIF du Mali a été installée le 10 août 2007. Elle est opérationnelle. Cependant, il n'existe pas encore de comité interministériel anti-blanchiment.



Niger

Le Niger a transposé la Loi Uniforme de l'UEMOA sur le blanchiment d'argent dans son droit interne, en juin 2004. Bien que le financement du terrorisme soit incriminé par le Code pénal nigérien, la Loi Uniforme sur le financement du terrorisme, qui prévoit l'extension du mandat de la CENTIF à cette infraction, n'a pas encore été transposée. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières a été créée en 2005, mais fut complètement ravagée par un incendie en août 2007. Depuis, la CENTIF a déménagé dans de nouveaux locaux en juin 2009 et est ainsi redevenue opérationnelle.

Développements récents : Les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO ont décidé de suspendre le Niger de ses instances.



Nigeria

Le Nigeria a adopté sa loi anti blanchiment (Money Laundering Prohibition Act) en Mars 2004. La 'Economic and Financial Crimes Commission' (EFCC) est en charge de lutter contre le blanchiment d'argent et contre toute infraction à caractère financier au Nigeria. La cellule de renseignements financiers (Nigeria Financial Intelligence Unit - NFIU), établie au sein du EFCC, a été admise comme membre du Groupe Egmont en mai 2008. En juillet 2008, le Comité interministériel de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été constitué. Il se réunit tous les trois mois.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

Sénégal



Le Sénégal a achevé la transposition de la Loi Uniforme anti blanchiment de l'UEMOA en 2004. Ce dispositif a été complété en mars 2009, par l'adoption de la Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme, laquelle transpose la Loi Uniforme de l'UEMOA. Le pays s'est doté d'une CRF par Décret n°2004-1150 du 18 août 2004. La CENTIF est pleinement opérationnelle et activement impliquée dans la formation et la sensibilisation des assujettis à la loi. La CENTIF du Sénégal a été admise comme membre du Group Egmont en mai 2009.

Développements récents : un décret portant création d'un Comité interministériel de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est en cours de préparation au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Sierra Leone



La Sierra Leone a adopté une loi anti blanchiment, le 21 juillet 2005. Cependant, afin de se conformer davantage aux standards internationaux et de l'étendre au financement du terrorisme, un projet de loi anti-BA/FT est à présent en cours d'élaboration. La Banque de Sierra Leone (BSL) coordonne cette initiative. La Sierra Leone s'est dotée d'une cellule de renseignements financiers (Financial Intelligence Unit - FIU) établie au sein du département de supervision bancaire de la Banque centrale. La FIU a commencé à recevoir et à analyser les déclarations de soupçons, et reçoit également des déclarations sur la base de seuils objectifs. En outre, un comité interministériel tient des réunions sous la présidence du Gouverneur de la BSL.

Développements récents: le projet de loi LAB/CFT a été transmis au Cabinet du Ministre des Finances.

Togo



Le Togo dispose d'un cadre législatif anti blanchiment depuis juin 2007, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA. Mais, un comité interministériel AB/FT a été constitué en janvier 2007. La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) est opérationnelle. Les membres de cette structure ont été désignés et nommés. Ils exercent leurs fonctions depuis des locaux propres à la CENTIF. La Cellule a déjà reçu huit déclarations de soupçons, dont une a été transmise aux autorités judiciaires compétentes.

Développements récents : Le Comité interministériel LAB/CFT a été créé le 11 août 2009. Ses membres ont été nommés par Décret. Le comité a déjà convoqué 3 réunions. La loi uniforme N° 2009-022 sur le Financement du Terrorisme a été adoptée par l'Assemblée Nationale, le 28 août 2009. Elle a été promulguée le 7 septembre 2009 et est entrée en vigueur le même jour.

NOMINATION DU NOUVEAU REPRESENTANT DE L'UNODC POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Depuis le 1^{er} septembre 2009, Monsieur Alexandre SCHMIDT a rejoint le Bureau Régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale (ROSEN) en tant que nouveau Représentant Régional. Il remplace Monsieur Antonio MAZZITELLI, dont le mandat est tombé à échéance. Avant son arrivée à Dakar, Monsieur SCHMIDT était Représentant Régional de l'UNODC en Russie (bureau couvrant la Fédération de Russie et la Biélorussie). Avant cela, il fut Représentant adjoint en Afghanistan et au Liban. Il a rejoint l'UNODC au siège, à Vienne, en 1996, comme expert sur les questions de justice pénale au sein de la Division des Opérations.

AUTRES ACTIVITES ET DEVELOPPEMENTS

Séminaire de pré-évaluation LAB/FT dans le cadre de l'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire: Afin de préparer la visite sur place en Côte d'Ivoire de la mission d'évaluation des mesures LAB/CFT par le GIABA, le Comité National de Suivi des Activités du GIABA (CNSA-GIABA) a coordonné les réponses au questionnaire d'auto-évaluation. Au cours des travaux préparatoires, le CNSA-GIABA a identifié des questions qui doivent être clarifiées. Le but du séminaire était de recueillir des informations pertinentes auprès des divers intervenants en vue d'achever les réponses au questionnaire. La participation des divers intervenants a fourni une tribune idéale pour une sensibilisation plus large, notamment vis-à-vis des assujettis du secteur privé.

Le Bureau d'Assistance Technique du Trésor américain (OTA), a organisé une semaine de formation sur les techniques d'enquêtes financières au cours de la semaine du 7 septembre 2009 au profit des membres de la police judiciaire des îles du Cap-Vert, Sao Vicente et Sal à Praia, au Cap Vert. Des représentants de la police Bissau-Guinéenne ont également suivi la formation parrainée

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

par AFRICOM et organisée en collaboration avec le service d'enquêtes criminelles de la marine américaine (NCIS), basée à Rota, en Espagne.

La CENTIF-Bénin a pris l'initiative d'accueillir un séminaire de sensibilisation au profit «des Entreprises et Professions Non Financières Désignées» (EPNFD), tels que les notaires, les comptables, les avocats, les casinos, les huissiers, les agents immobiliers, les agences de voyage, les ONG, etc. Ce séminaire, qui s'est tenu à Cotonou, du 8 au 10 septembre 2009, fait suite à des activités similaires à l'intention du secteur public et des entités du secteur financier. La CENTIF-Bénin a adopté une approche participative, invitant les représentants des diverses entités assujetties à prendre une part active à l'événement. Le séminaire a connu un niveau de participation constant tout au long des trois jours, ce qui confirme l'intérêt des acteurs présents pour la matière, ainsi que leur adhésion à la loi. Outre l'UNODC, le GIABA et le Conseil supérieur du Notariat français ont contribué à cet événement en fournissant leur expertise. Le Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP) a contribué à l'organisation de ce séminaire.

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un 2^{ème} **atelier sur la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme au profit de l'Association des Barreaux de l'Afrique de l'Ouest**. L'objectif de cette rencontre, qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 16 au 18 septembre 2009, était d'informer les avocats de l'évolution de la lutte et du rôle important qu'ils jouent dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle avait aussi pour but d'aider les barreaux de l'Afrique de l'Ouest à se familiariser avec les lois et textes réglementaires mis en place au niveau international contre ces crimes qui empêchent les économies ouest africaines de prospérer. (www.giaba.org)

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Sénégal (CENTIF) a organisé un atelier de sensibilisation sur « La Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Sénégal ». Cet événement, qui s'est tenu à Dakar, le 26 septembre 2009, s'adressait notamment aux journalistes spécialisés dans les questions économiques. Le **Rapport annuel 2008 de la CENTIF** a été présenté à la presse par la même occasion. La Cellule a reçu 75 déclarations de soupçons en 2008, et après analyse, elle a transmis 17 dossiers au Procureur. Le rapport est disponible sur le site www.centif.sn.

Le 30 septembre 2009, l'UNODC et la Banque Mondiale ont organisé un **atelier de sensibilisation sur les questions de LAB/CFT à l'intention des Membres du Parlement de la Sierra Leone**. Des présentations ont été faites par des experts de la Banque Mondiale et de l'UNODC/GPML. L'UNODC a également pu assurer la participation d'un expert de la Cellule de renseignements financiers du Malawi, afin de partager leur expérience dans la mise en place d'une CRF opérationnelle et dans la mise en conformité avec les standards internationaux. Cet atelier cadrait dans une formation de dialogue de trois jours, organisée par la Banque Mondiale pour les parlementaires de la Sierra Leone sur le Développement, la Représentation et la Législation. Le jeudi 1^{er} octobre 2009, l'UNODC a animé une **session de formation et d'orientation spéciale pour la nouvelle Cellule de traitement des informations financières de la Sierra Leone**. Durant cette session, le Conseiller régional LAB/CFT de l'UNODC et le représentant de la CRF du Malawi ont partagé des expériences sur l'organisation du travail d'une CRF, comment analyser l'information, et comment répondre aux critères d'admission au Groupe Egmont.

La CENTIF du Burkina Faso a officiellement lancé ses activités lors d'un atelier tenu à Ouagadougou, le 1^{er} octobre 2009. La Cellule a déjà commencé à recevoir et à analyser des déclarations de soupçons des assujettis à la loi anti-blanchiment N° 026-2006/AN du 28 Novembre 2006. Elle a organisé une cérémonie de lancement avec le soutien du Ministère de l'Economie et des

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

5

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: Ludovic.dhoore@unodc.org.

Finances. Par ailleurs, le **Comité Interministériel LAB/CFT du Burkina s'est réuni pour la première fois, le 22 octobre 2009**

La CENTIF de la Côte d'Ivoire a publié son rapport trimestriel pour juillet-septembre 2009. Le rapport reflète les activités de la Cellule, indique comment elle a renforcé ses capacités, et reprend des données statistiques. Le rapport est disponible sur le site www.centif.ci.

L'UNODC a organisé un atelier de formation sur l'Analyse du renseignement financier, avec le soutien des Gouvernements canadiens et français. Au total, plus de vingt représentants des CENTIF du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Togo ont participé à cet événement, qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina, du 19 au 23 octobre 2009. L'objectif de l'atelier était de renforcer la capacité opérationnelle de CRF francophones de la région Ouest-Africaine, avec un accent sur la manière de traiter les déclarations d'opérations suspectes (DOS). Les sessions ont abordé les techniques d'analyse, les sources d'information et les outils dont disposent les CENTIF, et la rédaction de rapports d'analyse détaillés.



Des représentants de cinq CENTIF de l'Afrique de l'Ouest ont participé à l'atelier de formation sur l'analyse du renseignement financier, organisé par l'UNODC à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 19 au 23 octobre 2009.

CALENDRIER DES EVALUATIONS MUTUELLES

Pays	Conduit par	Visite sur place	Discussion en plénière	Rapport
Bénin	GIABA	juin 2009	novembre 2009	
Burkina Faso	Banque Mondiale	février 2009	novembre 2009	(en attente de publication)
Cap Vert	FMI	mai 2007	novembre 2009	http://www.giaba.org/media/M_evalu/CapeVerde_AMLCFT_Detailed_MER_Final_2005_2021_2007.pdf
Côte d'Ivoire	GIABA	prévue novembre 2009	mai 2010	-
Gambie	GIABA	avril 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/The_Gambian_Detailed_Mutual_Evaluation_Report].pdf
Ghana	GIABA	avril 2009	novembre 2009	(en attente de publication)
Guinée	GIABA	prévue juin	novembre	-

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

Conakry		2010	2010	
Guinée Bissau	GIABA	septembre 2008	mai 2009	(en attente de publication)
Libéria	GIABA	prévue septembre 2010	mai 2011	-
Mali	Banque Mondiale	février 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/MALI_word_MER_english[1].pdf
Niger	Banque Mondiale	juin 2008	mai 2009	http://giaba.org/media/M_evalu/NIGER_MER_frecnh[1].pdf
Nigéria	GIABA	septembre 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/Mutual_Evaluation_Report_Nigeria.pdf
Sénégal	GIABA	juillet 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/GIABA_Mutual_Evaluation_Report_of_Senegal_Feb0209(English)[1].pdf
Sierra Leone	Banque Mondiale	juin 2006	juin 2007	http://www.giaba.org/media/M_evalu/SIERRA_LEONE_Mutual_Evaluation_Report_0607.pdf
Togo	GIABA	prévue février 2010	novembre 2010	-

Source: www.giaba.org

SUIVI DES ACTIVITES DU GAFI

Lors de sa réunion plénière, qui s'est tenue à Paris, du 14 au 16 octobre 2009, le GAFI a pris d'importantes nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive.

- Répondant à l'appel des dirigeants du G20 pour identifier **les pays juridictions présentant de hauts risques** au plus tard en février 2010, le GAFI a notamment publié une déclaration réaffirmant son appel à ses membres et aux autres pays relatif aux contre-mesures efficaces concernant les risques pour l'intégrité du système financier international émanant de l'Iran. Le GAFI reste préoccupé par les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme émanant de l'Ouzbékistan, du Turkménistan, du Pakistan et de Sao Tomé-et-Principe.
- le GAFI a adopté l'**évaluation** des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'Aruba (Royaume des Pays-Bas) et de la Nouvelle-Zélande.
- le GAFI a adopté des **lignes directrices pour le secteur de l'assurance-vie sur l'application de l'approche fondée sur le risque** afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les objectifs de ces lignes directrices sont :
 - d'établir les éléments clé d'une approche fondée sur le risque efficace ;
 - d'identifier des questions que les autorités publiques et les institutions financières pourraient avoir à traiter dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur le risque.

Ces lignes directrices sont le résultat d'un projet conjoint du GAFI et du secteur privé, visant à développer une série de lignes directrices adaptées à différents secteurs. Plus tôt dans l'année, le GAFI a publié des lignes directrices à l'intention i) des avocats et notaires, ii) des casinos et iii) des entreprises de services financiers.
- Le GAFI a achevé un **rapport détaillé sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières**. Ce secteur est un des secteurs essentiels du secteur financier par lequel les personnes physiques et morales peuvent accéder au système financier, et fournit des occasions aux criminels d'en abuser. Ce secteur se caractérise par la vitesse d'exécution des opérations, sa portée universelle et sa faculté d'adaptation, qui le rendent

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: Ludovic.dhoore@unodc.org.

intéressant pour ceux qui voudraient en abuser. Les cas présentés dans ce rapport illustrent les risques liés aux différents types d'intermédiaires, de produits, de méthodes de règlement et de clients de ce secteur. Le besoin d'indicateurs spécifiques à ce secteur et de cas figurant dans le rapport a été souligné par le secteur privé lors de consultations menées sur ce projet. Le nombre de déclarations d'opérations suspectes effectuées dans ce secteur est relativement bas ce qui peut être expliqué par le manque de sensibilisation, sujet traité dans ce rapport.

- Le GAFI a adopté une Déclaration sur les paiements de couverture. Les paiements de couverture sont utilisés afin de faciliter les transferts de fonds réalisés pour un client à un bénéficiaire situé à l'étranger, lorsque les banques du donneur d'ordre et du bénéficiaire n'ont pas de relations leur permettant d'effectuer directement le règlement.

Les différents rapports auxquels il est fait référence dans cette rubrique sont disponibles sur www.fatf-gafi.org.

REUNION PLENIERE DU GIABA

La 12^e Commission technique/réunion plénière du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) s'est tenue à Freetown, en Sierra Leone, du 1^{er} au 5 novembre 2009. Des représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo ont participé aux réunions, tout comme des observateurs du FMI, de la Banque Mondiale, de l'UNCTC, de l'UNODC, de la France, des Etats-Unis d'Amérique, de la Commission de l'UEMOA et des Banques centrales des Etats membres du GIABA.

La session a débuté par les réunions du Groupe de Revue d'Experts, qui a discuté le projet de Rapport d'Evaluation Mutuelle du Burkina Faso et du Ghana, et du Groupe de Travail sur les Evaluations Mutuelles et leur Mise en Œuvre. Elles furent suivies par une table rond avec les partenaires au développement et par une réunion à huis-clos avec les Correspondants nationaux des Etats membres du GIABA.

Lors de la Plénière, les projets de rapports sur l'**Evaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, et sur l'**Impact du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans le secteur informel de la zone UEMOA** ont été examinés. Le Secrétariat du GIABA a fourni une mise à jour sur l'exercice de typologies sur le trafic de drogues et le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest.

La Plénière a examiné en profondeur et adopté les **Rapports d'Evaluation mutuelle du Burkina Faso et du Ghana**, ainsi que les rapports de suivi du Cap Vert, de la Gambie et du Mali.

Enfin, les Cellules de renseignements financiers participant à la plénière ont décidé de créer un **Forum des CRF**. Conformément à l'objectif de la CEDEAO de renforcer la coopération régionale, le Forum vise à promouvoir l'échange d'expériences et d'information entre les CRF, au travers une meilleure compréhension réciproque. Les Cellules ont discuté des avantages et les implications de la création de ce forum, ainsi que le besoin et les modalités de son éventuelle formalisation. Le rôle du Secrétariat viserait seulement à faciliter la rencontre entre CRF, sans s'immiscer dans le travail opérationnel des Cellules. Les CRF ont fait part de leurs besoins en termes d'efforts de sensibilisation vis-à-vis des assujettis, des organes de répression et des autorités judiciaires, ainsi que pour l'élaboration de stratégies nationales de LAB/CFT et pour le renforcement de leurs capacités informatiques. Les partenaires internationaux ont indiqué comment ils pouvaient contribuer à répondre à

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
Ludovic.dhoore@unodc.org

ces besoins, et le Secrétariat du GIABA a annoncé qu'il élaborerait une note afin de développer un projet qui pourrait doter les CRF Ouest-africaines d'un logiciel informatique.

CAS BANALISES (source: Groupe Egmont)

Des exemples de cas banalisés sont disponibles sur le site du Groupe Egmont : www.egmontgroup.org.

La société A, établie dans un pays étranger, disposant d'un objet social était assez vague et dont les dirigeants étaient également des étrangers, a ouvert d'un compte bancaire dans le pays X. La société a obtenu un crédit d'investissement, afin d'acquérir une entreprise immobilière dans le pays X. Ce prêt n'était pas remboursé par la société mais par des transferts internationaux depuis le compte personnel de Monsieur Z., avocat, et d'un des dirigeants de la société A.

L'analyse a révélé les éléments suivants :

- (1) l'argent servant à rembourser le prêt ne provenait pas des activités de la société dans le pays X.
- (2) le prêt était garanti par une garantie bancaire octroyé par une banque privée en Amérique du Nord. Cette garantie était reprise par une banque établie dans une juridiction *offshore*. Plusieurs pays, dont des *offshore*, étaient impliquées dans la structure financière. Ceci pouvait notamment servir à compliquer l'enquête concernant l'origine des fonds.
- (3) le compte de la société était crédité par des transferts internationaux provenant d'une personne inconnue. Ces fonds étaient retirés en espèces peu de temps après, par Monsieur Z, qui ne disposait pas d'adresse officielle dans le pays X.
- (4) la CRF a reçu des information de ses homologues étrangers, indiquant que le cabinet d'avocats, dont Monsieur Z. était associé, était soupçonné d'être impliqué dans la gestion de produits du crime. Un des dirigeants de la société était connu pour trafic de stupéfiants et pour blanchiment de capitaux.

Tous ces éléments indiquaient que la société et ses dirigeants faisaient partie d'une structure financière internationale, mise en place pour blanchir les produits du crime découlant du trafic de drogues et du crime organisé.

Indicateurs : → l'utilisation d'entreprises coquilles

PUBLICATIONS ET SITES WEB D'INTERET

http://www.unodc.org	Le site web officiel de l'UNODC (en anglais)
http://www.imolin.org	IMoLIN est un réseau Internet administré par l'UNODC, à la disposition des gouvernements, organisations et personnes privées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. IMoLIN a été développé avec la collaboration d'organisations internationales spécialisées dans l'anti-blanchiment. Le réseau comprend une base de données (AMLID), un recueil d'analyses des lois et réglementations nationales contre le blanchiment des capitaux, une bibliothèque électronique, et un calendrier des événements à venir dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Veuillez noter que certaines fonctions d'IMoLIN sont sécurisées, et par conséquent non accessibles au public.
http://www.giaba.org	Le site du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest permet d'accéder notamment aux rapports d'évaluation mutuelle de ses

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

9

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
Ludovic.dhoore@unodc.org.

	membres, ainsi qu'à ses rapports sur les typologies de blanchiment. Ainsi, des rapports sur les vulnérabilités dans le secteur immobilier et sur les passeurs de fonds ont été rédigés par le GIABA.
http://www.amlcft.org	Le site de la Banque Mondiale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (en anglais)
http://www.worldbank.org/star	Le site Internet de la Banque mondiale reprend des informations concernant l'Initiative STAR, un programme conjoint UNODC-Banque mondiale qui vise le recouvrement des avoirs volés. Ce programme, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, répond à la demande des pays en voie de développement de recouvrer les avoirs volés
www.egmontgroup.org	Le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers
www.centif.ci	Le site officiel de la CENTIF de la Côte d'Ivoire
www.centif.gov.ml	Le site officiel de la CENTIF du Mali
www.efccnigeria.org	Le site officiel de l' <i>Economic and Financial Crimes Commission</i> , qui abrite la cellule de renseignements financiers du Nigeria (NFIU).
www.centif.sn	Le site officiel de la CENTIF du Sénégal

Cette publication contient des informations récentes obtenues de différents media. Ces outils sont collectés à partir de sources externes, ainsi leur précision et véracité ne saurait être garantie. En outre, leurs présentations ne saurait impliquer l'expression d'aucune opinion des Nations Unies concernant le statut légal d'aucun Etat, territoire, ville ou endroit, ou de ses autorités ou de la délimitation d'aucune frontière. Etant donné que les Nations Unies ne sont pas toujours détenteurs de droits d'auteurs sur les articles proposés, une autorisation des véritables propriétaires de droit d'auteurs doit être recherchée avant toute utilisation de ces articles par des tiers.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.